



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau intercommunalité
Affaire suivie par : Zela Vigouroux
☎ 05.34.45.34.49 - 📠 05.34.45.37.49

Toulouse, le 12 SEP. 2016

UGECAM LR-MP
courrier arrivé le :

06 OCT. 2016

MECS DE CASTELNOUVEL
31490 LEGUEVIN

AVENANT au contrat d'association n° 146
du 22 février 1982 et au dernier avenant du
7 octobre 2014 conclus entre l'Etat et le lycée
professionnel privé de Castelnouvel, avenue de
Castelnouvel à Léguevin

Application de l'article 18 de la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985

Entre le PREFET de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, représentant le Ministre de l'intérieur et le Ministre de l'éducation nationale,

d'une part,

et M. Jean-Paul NAUREILS, Directeur du lycée professionnel privé Castelnouvel à Léguevin, agissant en qualité de chef dudit établissement,

et M. Marc ETIENNE, Président de l'Union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Zac de Castelnaud, 69 rue Louis Blériot à Castelnaud le Lez, agissant en qualité de président de l'organisme de gestion de l'établissement, personne morale, civilement responsable de la gestion de l'établissement et ayant la jouissance des biens immeubles et des biens meubles,

d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Un nouvel avenant est apporté au contrat d'association n° 146 du 22 février 1982 et au dernier avenant du 7 octobre 2014 conclus entre l'Etat et le lycée professionnel privé de Castelnouvel, avenue de Castelnouvel à Léguevin.

Cet avenant a pour but de rapporter les dispositions de l'article 2 dudit contrat et de les remplacer par les suivantes :

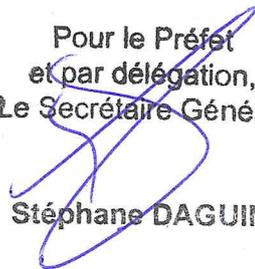
ARTICLE 2 : A compter de l'année scolaire 2016-2017, la structure pédagogique est la suivante :

- 3^{ème} préparatoire aux formations professionnelles
1 division de 15 élèves
- Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS)
1 division de 10 élèves
- 1^{ère} CAP 3 ans
0,33 division de 6 élèves (agent polyvalent de restauration)
0,33 division de 6 élèves (métiers de l'agriculture)
0,34 division de 6 élèves (serrurier métallier)
- 2^{ème} CAP 3 ans
0,33 division de 6 élèves (agent polyvalent de restauration)
0,33 division de 6 élèves (productions horticoles, spé. productions florales et légumières)
0,34 division de 6 élèves (serrurier métallier)
- 3^{ème} CAP 3 ans
0,33 division de 6 élèves (agent polyvalent de restauration)
0,33 division de 6 élèves (productions horticoles, spé. productions florales et légumières)
0,34 division de 6 élèves (serrurier métallier)
- Seconde professionnelle
1 division de 18 élèves (gestion-administration)
- Première professionnelle
0,5 division de 18 élèves (gestion-administration)
- Terminale professionnelle
0,5 division de 18 élèves (gestion-administration)

Le Chef de l'établissement,


**LYCEE PROFESSIONNEL
de CASTELNOUVEL**
31 allée de Castelnouvel
31490 LEGUEVIN
J.P. NAUREILS - Directeur

Le Préfet,


Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Stéphane DAGUIN

Le Président de l'organisme de gestion

UGECAM LR - MP
515 avenue Georges Frêche
34170 CASTELNAU LE LEZ
Tél. : 04 99 13 20 06 - Fax : 04 99 13 20 45